



# FORMATION

## LE POUVOIR DISCIPLINAIRE

### Objectifs :

A l'issue de ce parcours, vous êtes capable de :

- Cerner la notion de faute
- Distinguer les différentes sanctions disciplinaires
- Savoir évaluer la gravité des fautes
- Mettre en œuvre vos procédures disciplinaires en toute sécurité juridique

### Public concerné :

- Tout directeur, responsable, collaborateur des services RH

**Pré - requis :** pas de prérequis

**Mini / Maxi :** 3 à 8 participants

**Coût de la formation :** 430 € HT / personne / jour

**Durée :** 1 jour (7 heures)

### Calendrier :

- **Formation sur mesure, nous consulter**

### Positionnement à l'entrée :

- Pas de positionnement à l'entrée. Un questionnaire préformation sera envoyé au stagiaire en même temps que la convocation.

### Evaluation des acquis :

- Qcm, Attestation de fin de formation



**Accueil :** 03 85 42 18 65

[accueil@rhconseil71.com](mailto:accueil@rhconseil71.com)

Site Internet : <https://rhconseil71.com/>

*En fonction de la situation sanitaire, la formation pourra être déployée en présentiel ou en distanciel.  
L'information vous sera communiquée au moment de votre inscription.*

## Programme 2023

**Intervenant : MéliSSa MEHAH, juriste**

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>1) Le droit disciplinaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du pouvoir disciplinaire</li> <li>• Champ d'application</li> <li>• Définition de l'agissement fautif</li> <li>• Degrés de gravité des fautes</li> <li>• Preuve de la faute</li> </ul>      | <p><b>3) La procédure disciplinaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondement juridique</li> <li>• Rupture de la période d'essai</li> <li>• Procédure pour les sanctions mineures</li> <li>• Procédure pour les sanctions lourdes</li> <li>• Procédure pour le licenciement disciplinaire</li> </ul> |
| <p><b>2) Les sanctions disciplinaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et caractéristiques de la sanction</li> <li>• Sanctions interdites</li> <li>• Choix de la sanction</li> <li>• Echelle des sanctions</li> <li>• Prescription des sanctions</li> </ul> | <p><b>4) Le contrôle du juge</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet du contrôle</li> <li>• Effets du contrôle</li> </ul>  |

**QUIZZ DE FIN DE FORMATION**

- **Compétences et qualifications du formateur :**
  - MéliSSa MEHAH, juriste en droit social

Critère	Indicateur	Titre du document	Date de révision / Version
1	1	PROGRAMME DE FORMATION 2023 / LE POUVOIR DISCIPLINAIRE	16/03/2023 V2

1/2

RH Conseil 71

Maison des Entreprises 71 - 75, Grande rue Saint Cosme - 71100 Chalon sur Saône

Tel. 03 85 42 18 65 - Mail : [accueil@rhconseil71.com](mailto:accueil@rhconseil71.com)

N° Siret 47909505100013 / N° TVA FR81479095051

N° DA : 2671015171



## Méthodes et moyens pédagogiques



### SI FORMATION EN PRESENTIEL

- **Outils et Méthodes** : Analyse de la réglementation en vigueur, apports méthodologiques, bonnes pratiques et points de vigilances.
- **Moyens pédagogiques** : Approche fondée sur une pédagogie pratique, concrète basée sur l'analyse de vos pratiques. Une qualité d'écoute et d'analyse pour prendre en compte les besoins de l'entreprise et des stagiaires.
- **Accessibilité** : Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.  
Pour toutes les personnes à besoins spécifiques, merci de contacter notre **réfèrent handicap** :

Muriel NIEDERLAENDER

[mniederlaender@rhconseil71.com](mailto:mniederlaender@rhconseil71.com)



### SI FORMATION EN DISTANCIEL

Notre système de classe virtuelle permet une interaction directe, en temps réel, avec votre formateur et les autres participants, autour d'un support pédagogique partagé.

L'accès à la classe virtuelle est aisé mais nécessite d'avoir **un ordinateur** avec une **connexion internet fiable**

Il est également fortement recommandé de disposer :

- D'un **casque et d'une Webcam**
- De **s'isoler dans un espace calme** pendant le temps de la formation

Pour garantir au maximum l'attention des stagiaires, la formation alternera des périodes de connexions avec les autres participants et le formateur dans une « salle virtuelle », et des moments d'interclasses pendant lesquels vous travaillerez sur des exercices et cas pratiques.

Le formateur reste disponible tout au long de la durée de la formation pour vous accompagner et vous aider en particulier dans la réalisation des travaux intersessions.

Vous pourrez ainsi suivre votre formation dans des conditions adaptées et en toute sécurité !

- **Moyens techniques** : plateforme collaborative : Microsoft Teams
- **Assistance technique et pédagogique** : assurée par le formateur par téléphone, mail, chat...tout au long de la formation

## OUI, je suis intéressé par la formation

*Pour des raisons d'organisation pratique, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le bulletin d'inscription par mail 10 jours avant le début de la formation*

#### INSCRIPTION :

Sophie MARTIN  
Tél. 03 85 42 18 65  
[accueil@rhconseil71.com](mailto:accueil@rhconseil71.com)

#### LE POUVOIR DISCIPLINAIRE

- Date : nous consulter**

M/Mme.....

Fonction.....

Tél/mail.....

Entreprise.....

Nom du dirigeant.....

Adresse.....

Critère	Indicateur	Titre du document	Date de révision / Version
1	1	PROGRAMME DE FORMATION 2023 / LE POUVOIR DISCIPLINAIRE	16/03/2023 V2

2/2

RH Conseil 71

Maison des Entreprises 71 - 75, Grande rue Saint Cosme - 71100 Chalons sur Saône

Tel. 03 85 42 18 65 - Mail : [accueil@rhconseil71.com](mailto:accueil@rhconseil71.com)

N° Siret 47909505100013 / N° TVA FR81479095051

N° DA : 2671015171